

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 30 septembre 2025**  
Convocation du 24 septembre 2025

**N° 2025\_09\_001**

**Objet : Administration Générale – Modification des statuts du SICTOBA -avis défavorable-**

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

**Présents :** Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

**Absente :** Françoise HOFFMAN

**Pouvoirs :** Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

**Secrétaire de Séance :** Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32  
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38  
Vote contre : 0 pour : 38 abstention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-20, L. 5211-17 et L. 5212-16 applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L. 5711-1 du même code ;  
Vu les statuts du SICTOBA en vigueur à la date d'adoption de la présente délibération ;  
Vu le projet de modification des statuts du SICTOBA

Luc PICHON, Président de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche rappelle au Conseil communautaire que le SICTOBA est composé de quatre membres :

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

La Communauté de communes de Cèze Cévennes

Le Président de la communauté de communes précise que le syndicat et ses membres envisagent de faire évoluer les statuts du SICTOBA.

Il donne lecture du projet de modification des statuts prévoyant notamment :

- les modalités de fonctionnement « à la carte » du syndicat
- des précisions sur le contenu de la compétence obligatoire traitement du syndicat
- des précisions sur le contenu de la compétence optionnelle « collecte » que le SICTOBA pourrait être habilité à exercer
- de faire évoluer le nombre de représentant au sein du comité syndical

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025\_09\_001-DE

*SLOW*

Le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer contre la proposition de modification des statuts du SICTOBA

Après discussion et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de ne pas approuver les modifications telles que proposées dans le projet de statuts du SICTOBA.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO

A handwritten signature of Vincent CERVINO in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.